

Liste de prix **2022**

Trend **VA** line

PISCINES EN INOX



trend-pool.fr

INOX AISI 316L

L'acier inoxydable AISI 316L de haute qualité, utilisé pour la production des piscines VAline, garantit une grande longévité, une étanchéité absolue et une résistance aux intempéries. L'acier inoxydable dit „austénitique“ se caractérise principalement par une forte teneur en chrome (Cr), une forte teneur en nickel (Ni), une faible teneur en carbone (C) et souvent par l'ajout de molybdène (Mo). Il s'agit d'un matériau de haute qualité qui confère à la piscine un look frais, luxueux et moderne et constitue un choix évident pour les piscines intérieures et extérieures. La résistance à la corrosion, un nettoyage et un entretien rapides et faciles ainsi qu'un aspect exclusif sont les principaux arguments en faveur de l'utilisation de l'acier inoxydable pour la construction de piscines. Recyclable à 100 %. Se caractérise par de faibles coûts d'entretien et garantit un fonctionnement sans problème.



Un design moderne, exclusif et épuré



Grande longévité et qualité constante



Surface hygiénique, lisse et non poreuse



Haute résistance mécanique de la couleur et de la température



Entretien facile et faibles coûts d'exploitation



100 % recyclable



ACIER INOXIDABLE — POUR L'AVENIR

Les bassins modernes en acier inoxydable sont de plus en plus populaires lorsqu'il s'agit de choisir un type de bassin. La raison en est non seulement l'élégance moderne et intemporelle, mais aussi les propriétés uniques de ce matériau de haute qualité, comme la résistance aux intempéries et aux UV. La surface lisse et non poreuse garantit des conditions d'hygiène optimales et assure un nettoyage rapide et facile. Une grande longévité et une étanchéité absolue comptent parmi les plus grands avantages.



CARACTERISTIQUES UNIQUES



| PRODUCTION ET TECHNIQUE AU PLUS HAUT NIVEAU

Seules nos piscines Trend VAline sont soudées à l'aide des robots de soudage les plus modernes au monde. Cette technologie très innovante garantit des soudures parfaites, une qualité unique et répond aux exigences les plus élevées. Les contrôles ultérieurs des soudures auxiliaires sont bien entendu effectués par nos spécialistes qualifiés lors du contrôle de sortie.

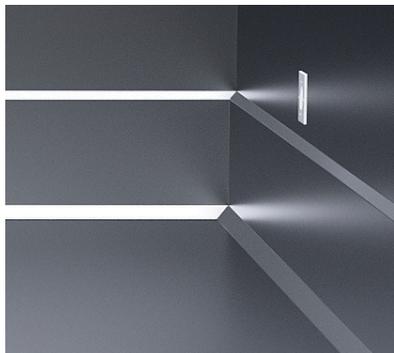
| MURS RENFORCÉS

Les parois de la piscine sont renforcées par des courbures horizontales sur deux niveaux afin d'assurer la meilleure stabilité et résistance de l'ensemble de la paroi.



| ISOLATION THERMIQUE ET ARMATURE INTÉGRÉES

Les parois et le fond de la piscine, y compris l'isolation thermique et l'armature, sont livrés sur le chantier. L'isolation thermique des parois de la piscine a une épaisseur de 2 + 3 cm, le sol de 2, ou 10 cm selon la version du sol.





MARCHES AVEC REVÊTEMENT SURFACE ANTIDÉRAPANTE

Les marches sont dotées de picots carrés esthétiques pour une utilisation sûre et sans risque de glissade.



PIÈCES À SCELLER INOX

Les piscines sont livrées en standard avec des éléments de montage en acier inoxydable. Les éléments de montage sont soudés directement sur les parois de la piscine, sans devoir utiliser de matériel d'assemblage ou de joints. Cet avantage permet d'éviter les risques de fuites.

PAROIS DE PISCINE SANS SOUDURE

La piscine Trend VAliné dispose de parois absolument sans soudure jusqu'à une longueur de 910 cm.



BASSIN MONOBLOC PRÊT À L'EMPLOI - MONTAGE RAPIDE ET SANS PROBLÈME

Le bassin est livré directement sur le chantier sous forme de bassin monobloc prêt à l'emploi. Cela raccourcit le temps de montage et réduit les mesures de construction. La livraison de bassins monoblocs prêts à l'emploi signifie moins de désordre sur le chantier, pas de pollution par des produits chimiques et moins de personnel sur place. L'installation de la piscine est relativement rapide et le bassin peut être rempli d'eau en quelques heures. Le test d'étanchéité, la passivation et les autres traitements sont déjà effectués en usine.



VARIANTES DE PISCINE

PISCINE SKIMMER

Les piscines à skimmer sont très répandues comme piscines privées dans le jardin. Il s'agit d'un système simple mais très efficace, facile à entretenir. L'eau est aspirée par un aspirateur de surface et circule ensuite vers le système de filtration. Une piscine à skimmer convient à tous ceux qui recherchent une piscine en acier inoxydable de qualité supérieure, facile à entretenir et à utiliser.

Dimensions intérieures maximales*

Longueur: 910 cm

Largeur: 350 cm

Profondeur: 140-150 cm



* Dimensions intérieures entre les murs en haut



PISCINE MIRROIR

Les piscines avec débordement miroir sont très appréciées pour leur grande précision et leur aspect exclusif. La surface de l'eau affleure le bord supérieur de la piscine et correspond à la profondeur réelle de la piscine. Les impuretés sont immédiatement évacuées dans la goulotte de débordement et la circulation efficace de l'eau assure une propreté optimale.

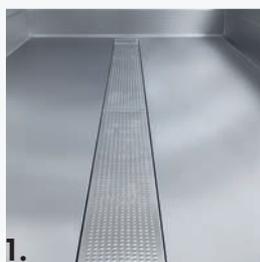
Dimensions intérieures maximales*

Longueur: 910 cm

Largeur: 330 cm

Profondeur: 134-150 cm

* Dimension intérieure entre les parois de la piscine sous le bord supérieur de la piscine



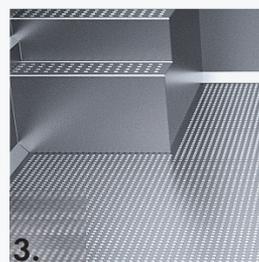
1.

Caniveau de sol



2.

Renforcement
70 cm pour remblai concassé



3.

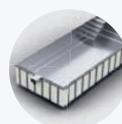
Fond à picots



4.

Isolation fond 100 mm

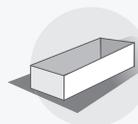
POSSIBILITÉS D'EMPLACEMENT:



remblai béton



remblai concassé



hors sol (sur demande)

	1.	2.	3.	4.	
Longueur (m)	Largeur (m)	Caniveau de sol	Renforcement pour remblai concassé	Fond à picots	Isolation 100 mm
5	3	1.633,61 €	3.600,00 €	767,23 €	500,00 €
6	3	1.750,42 €	3.850,42 €	900,00 €	600,00 €
6	3,5	1.750,42 €	3.850,42 €	1.067,23 €	684,03 €
7	3	1.900,00 €	4.100,00 €	1.067,23 €	684,03 €
7	3,5	1.900,00 €	4.100,00 €	1.233,61 €	800,00 €
8	3	2.033,61 €	4.616,81 €	1.200,00 €	784,03 €
8	3,5	2.033,61 €	4.616,81 €	1.400,00 €	900,00 €
9	3	2.167,23 €	4.867,23 €	1.367,23 €	867,23 €
9	3,5	2.167,23 €	4.867,23 €	1.584,03 €	1.016,81 €

Prix hors taxes, transport en sus

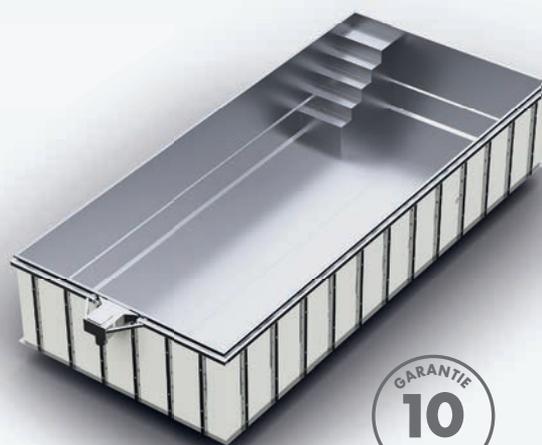


Données techniques

- Matériaux: AISI 316L,
Acier inoxydable: 1.4404 (X2CrNiMol 7-1 2-2)
- Épaisseur mur: 2,50 mm
- Épaisseur sol: 2,00 mm
- Brossé K400
- Isolation des parois du bassin en polystyrène 3+2 cm
- Structure de renforcement en option

Dimensions bassin

- Longueur intérieur max.: 9,10 m
- Largeur intérieur max.: 3,50 m
- Profondeur: 1,40 m ou 1,50 m

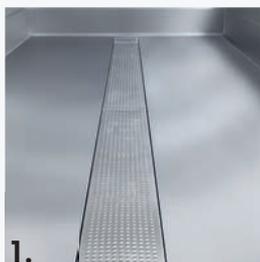


Longeur (m)	Largeur (m)	Profondeur jusqu'à 1,40 m	Profondeur jusqu'à 1,50 m
5	3	21.133,61 €	22.033,61 €
6	3	23.850,42 €	24.850,42 €
6	3,5	26.400,00 €	27.433,61 €
7	3	27.267,23 €	28.350,42 €
7	3,5	29.533,61 €	30.650,42 €
8	3	30.933,61 €	32.133,61 €
8	3,5	33.367,23 €	34.616,81 €
9	3	33.833,61 €	35.116,81 €
9	3,5	36.384,03 €	37.716,81 €

Prix hors taxes, transport en sus

REMARQUE :

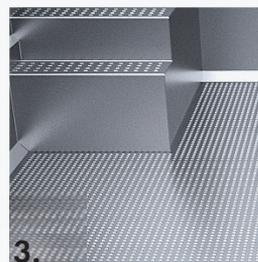
Accessoires et escaliers page 12



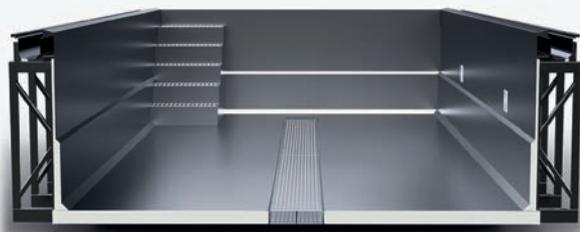
1. Caniveau de sol



2. Grille de débordement



3. Fond à picots

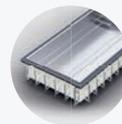


Bassin à débordement - Isolation fond 100 mm im compris dans le prix de base

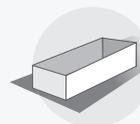
POSSIBILITÉS D'EMPLACEMENT:



remblai béton



remblai concassé



hors sol (sur demande)

Longueur (m)	Largeur (m)	1.	2.	3.
		Caniveau de sol	Renforcement pour remblai concassé	Fond à picots
5	3	1.633,61 €	967,23 €	767,23 €
6	3	1.750,42 €	1.067,23 €	900,00 €
6	3,3	1.750,42 €	1.084,03 €	1.067,23 €
7	3	1.900,00 €	1.150,42 €	1.067,23 €
7	3,3	1.900,00 €	1.184,03 €	1.233,61 €
8	3	2.033,61 €	1.250,42 €	1.200,00 €
8	3,3	2.033,61 €	1.284,03 €	1.400,00 €
9	3	2.167,23 €	1.358,82 €	1.367,23 €
9	3,3	2.167,23 €	1.384,03 €	1.584,03 €

Prix hors taxes, transport en sus

PISCINES À DÉBORDEMENT

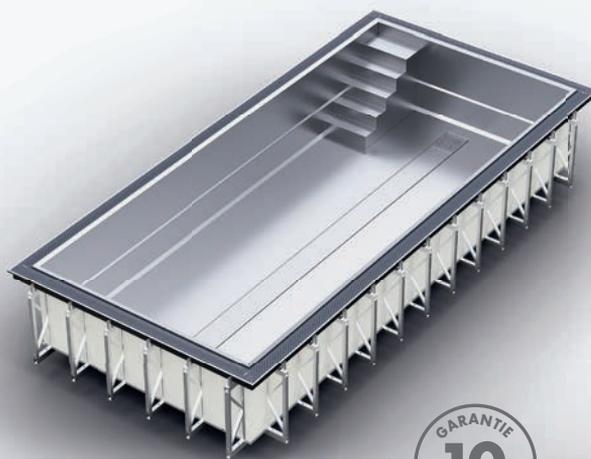


Données techniques

- Matériaux: AISI 316L,
Acier inoxydable: 1.4404 (X2CrNiMol 7-1 2-2)
- Épaisseur mur: 2,50 mm
- Épaisseur sol: 2,00 mm
- Brossé K400
- Isolation des parois du bassin en polystyrène 3+2 cm
- Structure de renforcement

Dimensions bassin

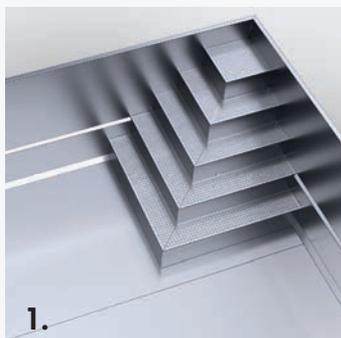
- Longueur intérieur max.: 9,10 m
- Largeur intérieur max.: 3,30 m
- Profondeur: 1,34 m ou 1,50 m



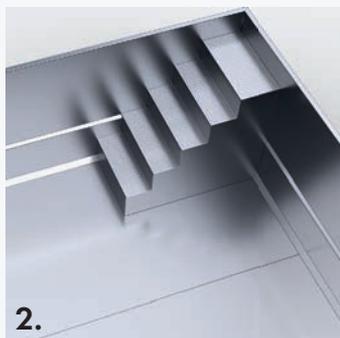
Longueur (m)	Largeur (m)	Profondeur 1,34 m	Profondeur 1,50 m
5	3	29.884,03 €	31.416,81 €
6	3	33.950,42 €	35.100,00 €
6	3,3	35.284,03 €	37.000,00 €
7	3	37.567,23€	39.400,00 €
7	3,3	39.084,03 €	40.950,42 €
8	3	42.433,61 €	44.467,23 €
8	3,3	44.084,03 €	46.150,42 €
9	3	45.516,81 €	47.667,23 €
9	3,3	47.216,81 €	49.400,00 €

Prix hors taxes, transport en sus

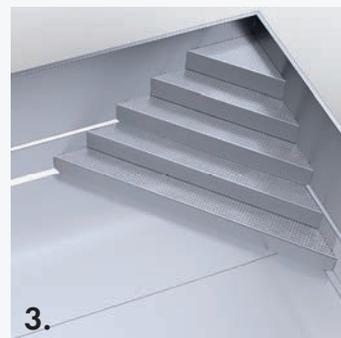
REMARQUE :
Accessoires et escaliers page 12



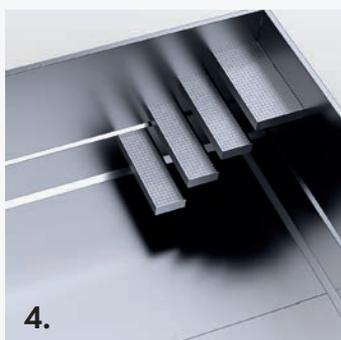
1.



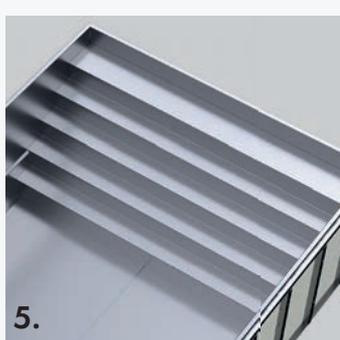
2.



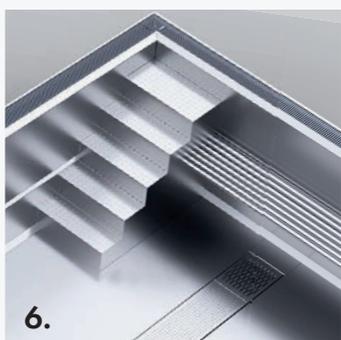
3.



4.



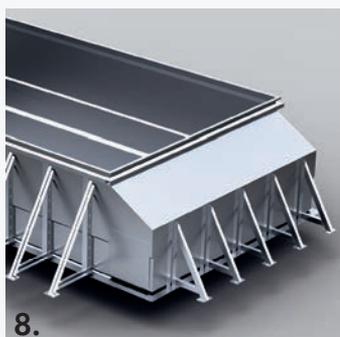
5.



6.



7.



8.

Escaliers intérieurs

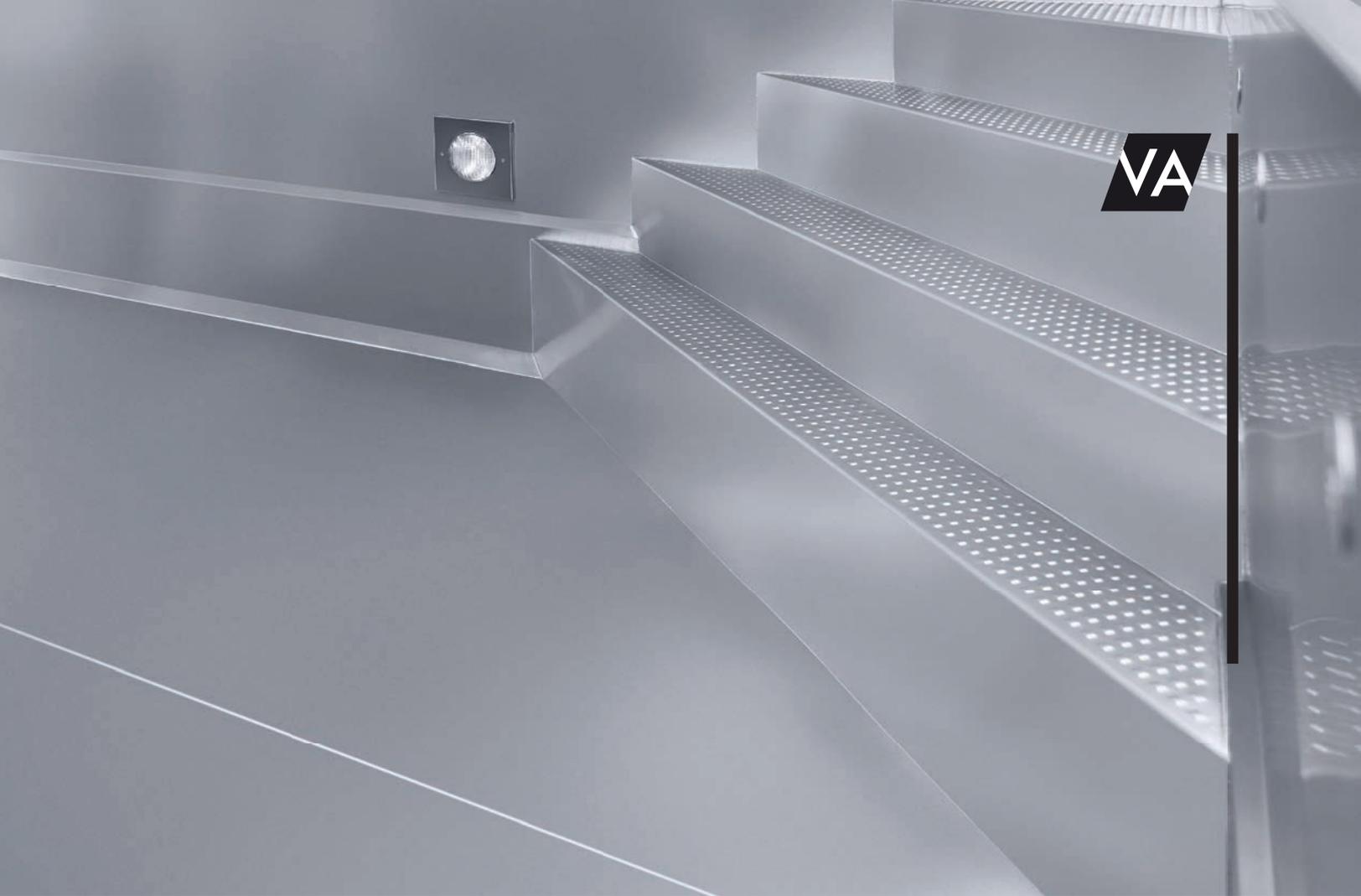
Prix

	Prix	
	ISTB4S	ISTB5S
1. Escalier CARRÉ ISTB	3.300,00 €	3.716,81 €
2. Escalier d'angle droite	STC4S	ISTC5S
	2.300,00 €	2.767,23 €
3. Escalier d'angle OBLIQUE	ISTJ4S	ISTJ5S
	3.050,42 €	3.500,00 €
4. Marches libres (4 marches)	ISTX4S	
	3.067,23 €	—
5. Escalier toute largeur	ISTF4S	ISTF5S
	4.426,05 €	6.333,61 €

Prix

6. Banquette tubulaire	1.700,00 €
7. Banquette renforcée pour couverture immergée (Assises amovibles à picots et plaque de protection)	3.450,42 €
8. Coffre pour volet (avec caillebotis, amovible)	3.667,23 €

Prix hors taxes, transport en sus



SKIMMER



1.



2.



3.

SKIMMER	Prix
1. Skimmer Slim, Couvercle réglable en hauteur	70SKD010
	1.250,42 €
2. Skimmer BEHNCKE B500 Slim, en option : régulateur de niveau	70SKB020
	1.467,23 €
3. Skimmer LEPSOD - M	70SKL030
	884,03 €

Prix hors taxes, transport en sus

PROJECTEURS INOX



ASTRAL

ASTRAL , Projecteur complet avec enjoliveur inox	Prix
LUMIPLUS FLEXI V1 blanc avec enjoliveur inox rond 25 mm	72SVA011 984,03 €
LUMIPLUS FLEXI V1 LED RGB avec enjoliveur inox rond 25 mm	72SVA021 1.284,03 €
Transformateur pour LUMIPLUS FLEXI V1	242,86 €



BEHNCKE

Projecteur avec complet avec transformateur, boîtier de commande, enjoliveur inox	Prix
Eva LED A6 Mono blanc - rectangulaire, 20W	72SVB040 1.684,03 €
Eva LED A6 Mono blanc - rond, 20W	72SVB041 1.650,42 €
Télécommande pour Eva LED Mono	72SVB0401 133,61 €
Récepteur pour télécommande Eva Mono	72SVB0402 300,00 €
Eva LED A6 Multi RGBW - rectangulaire, 20 W	72SVB050 2.484,03 €
Eva LED A6 Multi RGBW - rond, 20 W	72SVB051 2.450,42 €
FTélécommande pour Eva LED Multi	72SVB0501 116,81 €
Récepteur pour télécommande Eva LED Multi	72SVB0502 350,42 €

Prix hors taxes, transport en sus

REFOUEMENTS INOX



Refoulements	Prix
Refoulement avec boule	71TRD010
	233,61 €
Prise balai avec bouchon en inox	71TRD020
	200,00 €



Refoulements BEHNCKE	Prix
Refoulement avec boule	71TRB050
	267,23 €



Bonde de fond	Prix
Bonde de fond en acier inoxydable	71TRD060
	433,61 €

Prix hors taxes, transport en sus

NAGES À CONTRE COURANT



FLUVO NCC INOX

FLUVO, GSA XANAS Q-line INOX mat - avec touches sensibles	Prix
- Kit complet avec pompe 3,0 kW - 60 m ³ /h	73PPF011 8.750,42 €
- Kit complet avec pompe 4,0 kW - 72 m ³ /h	73PPF012 9.267,23 €

FLUVO, GSA XANAS INOX mat - avec touches sensibles	Prix
- Kit complet avec pompe 3,0 kW - 60 m ³ /h	73PPF021 8.084,03 €
- Kit complet avec pompe 4,0 kW - 72 m ³ /h	73PPF022 8.616,81 €

FLUVO, GSA XANAS INOX mat - avec Touches tournantes	Prix
- Kit complet avec pompe 3,0 kW - 60 m ³ /h	73PPF032 6.284,03 €
- Kit complet avec pompe 4,0 kW - 72 m ³ /h	73PPF033 6.816,81 €

PAHLEN NAGE À CONTRE COURANT

PAHLEN NCC	Prix
JET SWIM ATHLETE-complèt - 66 m ³	73PPP060 3.350,42 €
JET SWIM ATHLETE-complèt - 74 m ³	73PPP061 3.667,23 €

NCC TURBINE



BINDER

BINDER - turbine de nage à courant HydroStar	Prix
BGA 160K Flat-single, max. 160 m ³ /h - 940 x 320 x 515 mm, boîtier de commande, télécommande et touches piezo Tri (câble de 30m)	73PPB040 13.084,03 €
BGA215K Flat-single, max. 215 m ³ /h - 940 x 320 x 515 mm, boîtier de commande, télécommande et touches piezo Tri (câble de 30m)	73PPB041 14.667,23 €
BGA275K Flat-single, max. 275 m ³ /h - 1.065 x 400 x 515 mm, boîtier de commande, télécommande et touches piezo Tri (câble de 30m)	73PPB042 18.100,00 €
BGA320K Flat-double, max. 320 m ³ /h - 1.740 x 320 x 515 mm, boîtier de commande, télécommande et touches piezo Tri (câble de 30m)	73PPB043 22.716,81 €
BGA430K Flat-double, mit max. 430 m ³ /h - 1.740 x 320 x 515 mm, boîtier de commande, télécommande et touches piezo Tri (câble de 30m)	73PPB044 25.284,03 €
BGA550K Flat-double, mit max. 550 m ³ /h - 1.950 x 400 x 515 mm, boîtier de commande, télécommande et touches piezo Tri (câble de 30m)	73PPB045 29.884,03 €

Prix hors taxes, transport en sus

TUYAUTERIE

Le prix comprend l'installation de la tuyauterie sur la piscine. La tuyauterie est guidée dans le renfort de la piscine jusqu'au coin indiqué par le client, inclinaison selon les indications du client.

Tuyauterie pour piscine skimmer d50 - PN10	Prix	Tuyauterie pour piscine à débordement d50 - PN10	Prix
Longueur piscine jusqu'à 6 m	126,89 €	Longueur piscine jusqu'à 6 m	303,36 €
Longueur piscine jusqu'à 8 m	143,70 €	Longueur piscine jusqu'à 8 m	342,02 €
Longueur piscine jusqu'à 10 m	160,50 €	Longueur piscine jusqu'à 10 m	385,71 €
Longueur piscine jusqu'à 12 m	177,31 €	Longueur piscine jusqu'à 12 m	413,45 €

Tuyauterie pour piscine skimmer d63 - PN10	Prix	Tuyauterie buses pour piscine à débordement d63 - PN10	Prix
Longueur piscine jusqu'à 6 m	160,50 €	Longueur piscine jusqu'à 6 m	401,68 €
Longueur piscine jusqu'à 8 m	189,08 €	Longueur piscine jusqu'à 8 m	430,25 €
Longueur piscine jusqu'à 10 m	215,13 €	Longueur piscine jusqu'à 10 m	485,71 €
Longueur piscine jusqu'à 12 m	243,70 €	Longueur piscine jusqu'à 12 m	542,02 €

Verrohrung zur Saugdüse	Prix	Überlaufbecken Verrohrung d90 (de la goulotte au bac tampon)	Prix
Longueur piscine jusqu'à 6 m	101,68 €	Longueur piscine jusqu'à 6 m	333,61 €
Longueur piscine jusqu'à 8 m	110,08 €	Longueur piscine jusqu'à 8 m	390,76 €
Longueur piscine jusqu'à 10 m	118,49 €	Longueur piscine jusqu'à 10 m	447,06 €
Longueur piscine jusqu'à 12 m	126,89 €	Longueur piscine jusqu'à 12 m	503,36 €

LOCAL TECHNIQUE

Convient parfaitement à l'encastrement dans le sol.

Tous les box doivent être équipés sur place de tous les composants techniques par votre installateur.

	DÉSIGNATION	Réf.	Prix
	Local technique - nage à contre courant avec couvercle 135×70×90 cm (L×B×H)	3SCHA070	433,61 €
	Local technique / Bac tampon renforcé avec couvercle 200×150×130 cm (L×l×H) 80×80×25 cm (L×l×H)	3SCHA030	950,42 €

Prix hors taxes, transport en sus

TRANSPORT

Frais de transport d'usine Piscines INOX, Exemples

Lieu	Prix
Frankfurt	1870,59 €
Hamburg	2136,97 €
Berlin	1518,49 €
München	1485,71 €
Stuttgart	1810,92 €
Köln	2266,39 €

Frais d'emballage

587,40 €

Le prix de l'emballage spécial en bois n'est pas remiseable!



COUVERTURES À LAMES IMMERGÉES

Couvertures immergées prémontées dans le bassin

Le prix du kit comprend:

- Moteur tubulaire V4A
- Enrouleur V4A
- Boîtier de commande
- Lames

IMMERGÉE AVEC LAMES PVC

113 blanc



116 sable



119 gris clair



132 bleu



Longueur (m)	Largeur (m)	Prix
5,00	3,00	9.584,03 €
6,00	3,00	9.916,81 €
6,00	3,50	10.250,42 €
7,00	3,00	10.250,42 €
7,00	3,50	10.650,42 €
8,00	3,00	10.584,03 €
8,00	3,50	11.033,61 €
9,00	3,00	10.916,81 €
9,00	3,50	11.416,81 €

IMMERGÉE AVEC LAMES POLYCARBONAT

117 Transparent Solaire



119 Transparent bleu



122 Crystal Clear



131 Crystal Solaire



305 Platinum

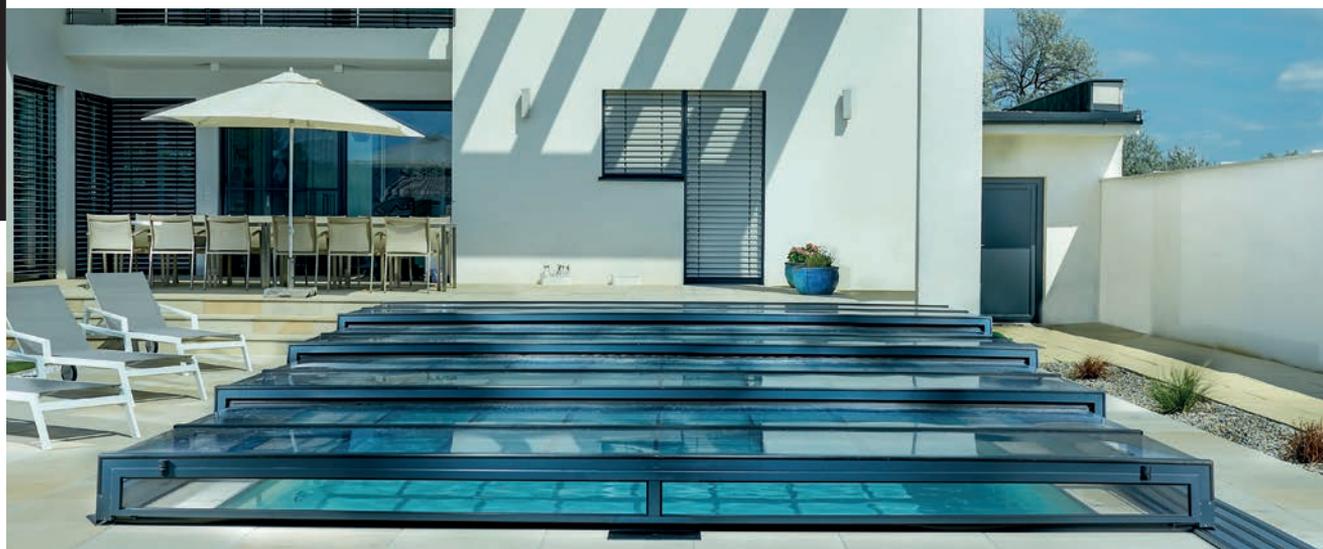


Longueur (m)	Largeur (m)	Prix
5,00	3,00	11.850,42 €
6,00	3,00	12.633,61 €
6,00	3,50	13.416,81 €
7,00	3,00	13.416,81 €
7,00	3,50	14.333,61 €
8,00	3,00	14.200,00 €
8,00	3,50	15.250,42 €
9,00	3,00	14.984,03 €
9,00	3,50	16.167,23 €

Prix valables pour les couleurs présentées

Prix hors taxes, transport en sus

COUVREZ VOTRE PISCINE INOX AVEC NOS ABRIS DE HAUTE QUALITÉ



Flyer



Nous vous proposons de multiples modèles d'abris de piscine de différentes formes et couleurs.

| QUALITÉ D'EAU

Diminue la pollution de l'eau, protège contre la poussière, les feuilles, les insectes et réduit ainsi le besoin de produits d'entretien de l'eau.

| SÉCURITÉ

L'abri de piscine verrouillable garantit la sécurité des enfants et des animaux domestiques.

| EAU DE PISCINE CHAUFFÉE

L'abri de piscine contribue efficacement à réchauffer l'eau, réduisant ainsi les pertes de chaleur et les coûts de chauffage.

| PROLONGATION DE LA SAISON DE BAINNADE

L'abri de piscine prolonge votre saison de baignade de plusieurs mois et vous permet de profiter des joies de la baignade dans un environnement bien tempéré, même en cas de mauvais temps.

| ESTHÉTIQUE

Une large gamme de formes et de couleurs de profilés et de vitrages en polycarbonate répond aux exigences fonctionnelles et esthétiques les plus élevées pour des solutions personnalisées.

Trend **PU** line



Trend **VA** line

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

§ 1 Champ d'application

(1) Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les relations commerciales entre la société Weinmann GmbH - secteur d'activité Trend-Pool, Frankenstr. 6, 63776 Mömbris (ci-après dénommée l'utilisateur) et ses clients (ci-après dénommés les clients), dans la version en vigueur au moment de la conclusion du contrat. L'utilisateur ne reconnaît les conditions du client contraires ou différentes des présentes dispositions que s'il en accepte expressément la validité par écrit. Cette exigence d'accord s'applique dans tous les cas, par exemple même si le client renvoie à ses propres conditions générales dans le cadre de la commande et que nous ne nous y opposons pas expressément.

(2) Les présentes conditions générales de vente s'appliquent exclusivement aux entrepreneurs, aux personnes morales de droit public ou aux fonds spéciaux de droit public au sens de l'article 310, paragraphe 1, du code civil allemand (BGB).

(3) Les déclarations et notifications pertinentes du client concernant le contrat (par ex. fixation d'un délai, notification de défauts, résiliation ou réduction) doivent être faites par écrit. La forme écrite au sens des présentes CGV inclut la forme écrite et la forme textuelle (par ex. lettre, e-mail, télécopie). Il n'est pas dérogé aux prescriptions légales de forme et aux autres preuves, notamment en cas de doute sur la légitimité du déclarant.

§ 2 Formation du contrat

(1) Nos offres sont sans engagement et non contractuelles. Une commande écrite ou téléphonique est considérée par l'utilisateur comme une offre conformément au § 145 du Code civil allemand (BGB), qu'il peut accepter dans un délai de deux semaines. Un contrat valable n'est conclu que si l'offre du client est acceptée par écrit par l'utilisateur ou par l'envoi de la marchandise. Si le contenu de la déclaration d'acceptation de l'utilisateur diffère de l'offre, aucun contrat n'est conclu, mais il s'agit d'une nouvelle offre conformément au § 150, alinéa 2 du BGB (Code civil allemand).

(2) Seul le contrat de vente conclu par écrit, y compris les présentes conditions générales de vente, est déterminant pour les relations juridiques entre l'utilisateur et le client. Celui-ci reflète intégralement tous les accords entre les parties contractantes concernant l'objet du contrat. Les engagements oraux de l'utilisateur avant la conclusion de ce contrat ne sont pas juridiquement contraignants et les accords oraux des parties contractantes sont remplacés par le contrat écrit, sauf s'il en résulte expressément qu'ils restent valables.

(3) Les indications de l'utilisateur concernant la chose vendue (par ex. poids, dimensions, valeurs d'usage, tolérances et données techniques) ainsi que les représentations de celle-ci (par ex. dessins et illustrations) ne sont déterminantes qu'approximativement, dans la mesure où l'utilisation aux fins prévues par le contrat ne présuppose pas une correspondance exacte. Elles ne sont pas des caractéristiques de qualité garanties, mais des descriptions ou des identifications de la chose vendue. Les divergences usuelles dans le commerce et les divergences résultant de prescriptions légales ou représentant des améliorations techniques, ainsi que le remplacement de composants par des pièces équivalentes sont autorisés dans la mesure où ils n'entravent pas l'utilisation de la marchandise aux fins prévues par le contrat.

§ 3 Livraison, frais d'envoi, facture en ligne

(1) L'utilisateur est autorisé à effectuer des livraisons et des prestations partielles à tout moment, dans la mesure où celles-ci sont acceptables pour le client. Si l'utilisateur effectue des livraisons partielles, il prend en charge les frais de port supplémentaires.

(2) Les indications concernant le délai de livraison prévu sont sans engagement, si l'utilisateur n'a pas donné au client un engagement écrit ferme dans un cas particulier.

(3) L'utilisateur peut - sans préjudice de ses droits résultant du retard du client - exiger du client une prolongation des délais de livraison et de prestation ou un report des dates de livraison et de prestation de la période pendant laquelle le client ne remplit pas correctement ses obligations contractuelles envers l'utilisateur.

(4) Si l'utilisateur n'est pas en mesure de livrer la marchandise commandée sans faute de sa part, parce que le fournisseur de l'utilisateur ne remplit pas ses obligations contractuelles, l'utilisateur est en droit de résilier le contrat avec le client. Ce droit de résiliation n'existe toutefois que si l'utilisateur a conclu une opération de couverture congruente avec le fournisseur concerné (commande ferme, ponctuelle et suffisante de la marchandise) et n'est pas non plus responsable d'une autre manière de la non-livraison de la marchandise. Dans un tel cas, l'utilisateur informera immédiatement le client que la marchandise commandée n'est pas disponible. Les contreparties déjà fournies par le client seront immédiatement remboursées.

(5) Si l'utilisateur est empêché de remplir ses obligations de livraison par la survenance d'événements imprévus, par exemple une guerre, une catastrophe naturelle, une pandémie, une grève ou un cas de force majeure, qui concernent l'utilisateur ou ses fournisseurs, et que l'utilisateur n'a pas pu éviter ces événements même en faisant preuve de la diligence requise par les circonstances, le délai de livraison sera prolongé en conséquence. L'utilisateur en informera également le client sans délai. Les droits légaux du client restent inchangés.

(6) Les frais d'expédition sont à la charge du client. Les frais sont déterminés en fonction du mode d'expédition choisi et sont mentionnés séparément dans le contrat.

(7) Le client reçoit une facture sous forme de document PDF via la boîte aux lettres électronique qu'il a indiquée dans le cadre de sa commande. Si le client souhaite recevoir une facture sur papier, il doit l'indiquer séparément lors de la commande. Pour l'envoi d'une facture sur papier, l'utilisateur facture des frais de traitement.

§ 4 Transfert des risques en cas de vente à distance

(1) La livraison s'effectue départ entrepôt, qui est également le lieu d'exécution de la livraison et d'une éventuelle exécution ultérieure. Si la marchandise est expédiée au client à sa demande, le risque de perte ou de détérioration accidentelle de la marchandise est transféré au client au moment de la remise de la marchandise à l'expéditeur ou au transporteur. Ceci est valable indépendamment du fait que l'expédition de la marchandise ait lieu depuis le lieu d'exécution ou que les frais de transport soient à la charge de l'utilisateur ou que celui-ci ait pris en charge d'autres prestations.

(2) Si l'expédition ou la remise est retardée en raison d'une circonstance dont la cause est imputable au client, le risque est transféré au client à partir du jour où la marchandise est prête à être expédiée et que l'utilisateur en a informé le client.

§ 5 Réserve de propriété

(1) L'utilisateur se réserve la propriété de la marchandise jusqu'à la réception de tous les paiements résultant du contrat de vente (marchandise sous réserve de propriété). Le client est tenu d'informer immédiatement l'utilisateur par écrit de tout accès de tiers, en particulier de mesures d'exécution forcée ainsi que de toute autre atteinte à sa propriété. Le client doit indemniser l'utilisateur de tous les dommages et frais résultant d'une violation de cette obligation et des mesures d'intervention nécessaires contre les accès de tiers. Si le client ne respecte pas le contrat, en particulier si le client ne remplit pas son obligation de paiement malgré une mise en demeure de l'utilisateur, l'utilisateur peut résilier le contrat après avoir fixé au préalable un délai raisonnable et exiger la restitution de la marchandise dont il est encore propriétaire. La reprise de la marchandise ou sa saisie par l'utilisateur constitue une résiliation du contrat. Les frais d'expédition qui en découlent sont à la charge du client. Après avoir récupéré la marchandise, l'utilisateur est autorisé à l'utiliser. Le produit de la vente sera imputé aux dettes du client, déduction faite des frais de vente raisonnables.

(2) Le client est autorisé à revendre la marchandise sous réserve de propriété dans le cadre de ses activités commerciales normales. Le client cède dès à présent à l'utilisateur les créances résultant de la revente de la marchandise sous réserve de propriété à hauteur du montant de la facture convenue avec lui (TVA comprise). Cette cession est acceptée dès à présent par l'utilisateur. Cette cession est valable indépendamment du fait que la marchandise ait été revendue sans ou après transformation. Le client reste autorisé à recouvrer la créance même après la cession. Le pouvoir de l'utilisateur de recouvrer lui-même les créances n'en est pas affecté. Il s'engage cependant à ne pas recouvrer les créances tant que le client remplit ses obligations de paiement à partir des recettes perçues, qu'il n'est pas en retard de paiement et, en particulier, qu'il n'y a pas de demande d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité ou de cessation de paiement.

(3) L'utilisateur s'engage à libérer les garanties auxquelles il a droit sur demande du client, dans la mesure où leur valeur dépasse les créances à garantir de plus de 20%.

(4) Le traitement et la transformation de la chose vendue par le client s'effectuent toujours au nom et sur ordre de l'utilisateur. Dans ce cas, le droit d'expectative du client sur la chose achetée se poursuit sur la chose transformée. Si la chose vendue est transformée avec d'autres objets n'appartenant pas à l'utilisateur, celui-ci acquiert la copropriété de la nouvelle chose au prorata de la valeur objective de la chose vendue par rapport aux autres objets transformés au moment de la transformation. Il en va de même en cas de mélange. Si le mélange a lieu de telle sorte que la chose du client doit être considérée comme la chose principale, il est convenu que le client transfère la copropriété à l'utilisateur au prorata et qu'il conserve la propriété exclusive ou la copropriété ainsi créée pour l'utilisateur. Le client cède à l'utilisateur les créances qui lui reviennent du fait de l'association de la marchandise sous réserve de propriété avec un bien immobilier d'un tiers. L'utilisateur accepte cette cession dès la conclusion du contrat.

§ 6 Paiement, compensation

(1) Le paiement du prix d'achat doit être effectué exclusivement sur le compte indiqué dans le cadre de la confirmation de commande. La déduction d'un escompte n'est autorisée qu'en cas d'accord spécial écrit. Dans le cas contraire, les paiements doivent être effectués dans leur intégralité et sans déduction du montant de la facture.

(2) Le prix d'achat est dû dès la conclusion du contrat.

(3) Les créances de l'utilisateur ne peuvent être compensées que par une créance du client contestée par l'utilisateur ou constatée judiciairement par décision ayant acquis force de chose jugée.

(4) L'utilisateur est en droit de n'exécuter ou de ne fournir les livraisons encore à effectuer que contre un paiement anticipé ou une garantie si, après la conclusion du contrat, il a connaissance de circonstances susceptibles de réduire considérablement la solvabilité du client et qui mettent en péril le paiement des créances ouvertes de l'utilisateur par le client résultant de la relation contractuelle respective (y compris d'autres commandes individuelles auxquelles s'applique le même contrat-cadre).

(5) Si, après la conclusion du contrat, il apparaît (par ex. suite à une demande d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité) que notre droit au prix d'achat est menacé en raison d'une capacité financière insuffisante du client, nous sommes en droit, conformément aux dispositions légales, de refuser la prestation et - le cas échéant après avoir fixé un délai - de résilier le contrat (§ 321 BGB). Dans le cas de contrats portant sur la fabrication d'objets non représentables (fabrications individuelles), nous pouvons déclarer la résiliation immédiatement.

; les dispositions légales relatives à l'inutilité de la fixation d'un délai restent inchangées.

§ 7 Responsabilité pour les défauts

(1) Les dispositions légales s'appliquent aux droits du client en cas de défauts matériels et de vices juridiques (y compris les livraisons erronées ou incomplètes ainsi que le montage/l'installation non conforme ou les instructions défectueuses), sauf disposition contraire ci-après. Dans tous les cas, les dispositions légales spéciales relatives au remboursement des dépenses en cas de livraison finale de la marchandise nouvellement fabriquée à un consommateur (recours contre le fournisseur conformément aux §§ 478, 445a, 445b ou §§ 445c, 327 al. 5, 327u BGB) ne sont pas affectées, sauf si une compensation équivalente a été convenue, par exemple dans le cadre d'un accord d'assurance qualité.

(2) La base de notre responsabilité pour vices est avant tout l'accord conclu sur la qualité et l'utilisation supposée de la marchandise (y compris les accessoires et les instructions). Sont considérées comme convention sur la qualité dans ce sens toutes les descriptions de produits et indications du fabricant qui font l'objet du contrat individuel ou qui ont été rendues publiques par nous (en particulier dans des catalogues ou sur notre page d'accueil Internet) au moment de la conclusion du contrat. Dans la mesure où la qualité n'a pas été convenue, il convient d'évaluer l'existence ou non d'un défaut selon la réglementation légale (§ 434 al. 3 BGB). Les déclarations publiques du fabricant ou faites en son nom, notamment dans la publicité ou sur l'étiquette de la marchandise, priment sur les déclarations d'autres tiers.

(3) Pour les marchandises contenant des éléments numériques ou d'autres contenus numériques, nous ne sommes tenus de mettre à disposition et, le cas échéant, d'actualiser les contenus numériques que dans la mesure où cela résulte expressément d'un accord sur la qualité conformément au paragraphe 2. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les déclarations publiques du fabricant ou d'autres tiers à cet égard.

(4) En principe, nous ne sommes pas responsables des défauts dont le client a connaissance au moment de la conclusion du contrat ou qu'il ignore par négligence grave (§ 442 BGB). En outre, les droits du client en matière de défauts présupposent qu'il a satisfait à ses obligations légales d'examen et de notification (§§ 377, 381 HGB). Dans le cas de matériaux de construction et d'autres marchandises destinées à être intégrées ou à subir d'autres transformations, un contrôle doit en tout cas être effectué immédiatement avant la transformation. Si un défaut apparaît lors de la livraison, de l'examen ou à tout autre moment ultérieur, nous devons en être informés immédiatement par écrit. Dans tous les cas, les vices apparents doivent être signalés par écrit dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la livraison et les vices non visibles lors de l'examen dans le même délai à compter de leur découverte. Si le client ne procède pas à l'examen et/ou à la notification des défauts en bonne et due forme, notre responsabilité pour le défaut non signalé ou non signalé à temps ou de manière incorrecte est exclue conformément aux dispositions légales. Dans le cas d'une marchandise destinée au montage, à la pose ou à l'installation, ceci s'applique également si le défaut n'est apparu qu'après le traitement correspondant suite à la violation de l'une de ces obligations ; dans ce cas, le client ne peut notamment pas prétendre au remboursement des frais correspondants („frais de démontage et de montage“).

(5) Si la chose livrée est défectueuse, nous pouvons d'abord choisir de procéder à une exécution ultérieure en éliminant le défaut (réparation) ou en livrant une chose sans défaut (livraison de remplacement). Si, dans un cas particulier, le type d'exécution ultérieure que nous avons choisi n'est pas acceptable pour le client, il peut le refuser. Notre droit de refuser l'exécution ultérieure dans les conditions légales reste inchangé.

(6) Nous sommes en droit de faire dépendre l'exécution ultérieure due du paiement par le client du prix d'achat dû. Le client est toutefois en droit de retenir une partie du prix d'achat proportionnelle au défaut.

(7) Le client doit nous donner le temps et l'occasion nécessaires à l'exécution ultérieure due, en particulier nous remettre la marchandise contestée à des fins de contrôle. En cas de livraison de remplacement, le client doit nous restituer la chose défectueuse à notre demande, conformément aux prescriptions légales ; le client n'a toutefois pas de droit de restitution. L'exécution ultérieure ne comprend ni le démontage, l'enlèvement ou la désinstallation de la chose défectueuse, ni le montage, la pose ou l'installation d'une chose sans défaut, si nous n'étions pas tenus à l'origine de fournir ces prestations ; les droits du client au remboursement des frais correspondants („frais de démontage et de montage“) ne sont pas affectés.

(8) Nous supportons ou remboursons les dépenses nécessaires au contrôle et à l'exécution ultérieure, en particulier les frais de transport, de déplacement, de travail et de matériel ainsi que, le cas échéant, les frais de démontage et de montage, conformément à la réglementation légale et aux présentes CGV, s'il existe effectivement un défaut. Dans le cas contraire, nous pouvons exiger du client le remboursement des frais occasionnés par la demande injustifiée d'élimination du défaut, si le client savait ou ignorait par négligence qu'il n'y avait effectivement pas de défaut.

(9) En cas d'urgence, par exemple en cas de mise en danger de la sécurité de fonctionnement ou pour éviter des dommages disproportionnés, le client a le droit d'éliminer lui-même le défaut et d'exiger de nous le remboursement des dépenses objectivement nécessaires à cet effet. Nous devons être informés immédiatement, et si possible au préalable, d'une telle auto-exécution. Le droit d'auto-exécution ne s'applique pas si nous sommes en droit de refuser une exécution ultérieure correspondante conformément aux dispositions légales.

(10) Si un délai raisonnable à fixer par le client pour l'exécution ultérieure s'est écoulé sans succès ou s'il est inutile selon les dispositions légales, le client peut résilier le contrat de vente ou réduire le prix d'achat conformément aux dispositions

légales. Toutefois, en cas de défaut mineur, il n'existe pas de droit de résiliation.

(11) Les droits du client à des dommages et intérêts ou au remboursement de dépenses inutiles ne sont possibles, même en cas de défauts, que conformément au § 8 et sont par ailleurs exclus.

§ 8 Responsabilité

(1) Sauf disposition contraire des présentes CGV, y compris les dispositions suivantes, nous sommes responsables en cas de violation d'obligations contractuelles et extracontractuelles conformément aux dispositions légales.

(2) Nous sommes responsables des dommages et intérêts - quel qu'en soit le fondement juridique - dans le cadre de la responsabilité pour faute en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. En cas de négligence simple, nous ne sommes responsables, sous réserve des limitations légales de responsabilité (par ex. diligence dans ses propres affaires ; manquement insignifiant aux obligations), que

a) pour les dommages résultant d'une atteinte à la vie, au corps ou à la santé,

b) pour les dommages résultant de la violation d'une obligation contractuelle essentielle (obligation dont l'exécution est la condition sine qua non de la bonne exécution du contrat au respect de laquelle le partenaire contractuel se fie et peut se fier régulièrement) ; dans ce cas, notre responsabilité est toutefois limitée à la réparation du dommage typique prévisible.

(3) Les limitations de responsabilité découlant de l'alinéa 2 s'appliquent également à l'égard de tiers ainsi qu'en cas de manquement aux obligations par des personnes (également en leur faveur) dont nous devons répondre de la faute selon les dispositions légales. Elles ne s'appliquent pas si un défaut a été dissimulé frauduleusement ou si une garantie a été prise pour la qualité de la marchandise et pour les droits du client selon la loi sur la responsabilité du fait des produits.

(4) En raison d'un manquement à une obligation qui ne consiste pas en un défaut, le client ne peut se retirer ou résilier le contrat que si nous sommes responsables de ce manquement. Un droit de résiliation libre du client (en particulier selon les §§ 650, 648 BGB) est exclu. Par ailleurs, les conditions et conséquences juridiques légales s'appliquent.

§ 9 Prescription

(1) Par dérogation à l'article 438, paragraphe 1, point 3, du Code civil allemand (BGB), le délai de prescription général pour les droits découlant de vices matériels et juridiques est d'un an à compter de la livraison. Si une réception a été convenue, le délai de prescription commence à courir à la réception.

(2) Si la marchandise est un bâtiment ou une chose qui a été utilisée pour un bâtiment conformément à son mode d'utilisation habituel et qui a causé sa défectuosité (matériau de construction), le délai de prescription est de 5 ans à compter de la livraison, conformément à la réglementation légale (§ 438 al. 1 n° 2 BGB). Il n'est pas dérogé à d'autres dispositions légales particulières relatives à la prescription (en particulier § 438 alinéa 1 n° 1, 76 alinéa 3, §§ 444, 445b BGB)..

(3) Les délais de prescription susmentionnés du droit de la vente s'appliquent également aux demandes de dommages-intérêts contractuelles et extracontractuelles du client fondées sur un défaut de la marchandise, à moins que l'application du délai de prescription légal régulier (§§ 195, 199 du Code civil allemand) ne conduise à un délai de prescription plus court dans un cas particulier. Les droits à dommages et intérêts du client selon le § 8 alinéa 2 p. 1 et p. 2(a) ainsi que selon la loi sur la responsabilité du fait des produits se prescrivent exclusivement selon les délais de prescription légaux.

§ 10 Dispositions finales

(1) Les relations juridiques entre les parties sont régies par le droit allemand, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

(2) Si le client est un commerçant au sens du Code de commerce allemand, une personne morale de droit public ou un établissement de droit public doté d'un budget spécial, le tribunal compétent exclusif - également international - pour tous les litiges découlant directement ou indirectement de la relation contractuelle est celui de notre siège social à Mömbris. Il en va de même si le client est un entrepreneur au sens de l'article 14 du Code civil allemand (BGB). Dans tous les cas, nous sommes également en droit d'intenter une action en justice au lieu d'exécution de l'obligation de livraison conformément aux présentes CGV ou à un accord individuel prioritaire ou au tribunal compétent général du client. Les dispositions légales prioritaires, en particulier celles relatives aux compétences exclusives, ne sont pas affectées..

(3) Si certaines dispositions des présentes conditions générales de vente sont/ deviennent invalides ou contiennent une lacune, les autres dispositions n'en sont pas affectées. Les parties s'engagent à remplacer la disposition invalide par une disposition légale qui se rapproche le plus possible de l'objectif économique de la disposition invalide ou qui comble cette lacune.

Mömbris, le 12.05.2022

Trend **VA** line

Des différences de couleur marginales ne constituent pas un défaut matériel conformément au § 434 alinéa 1 p. 1 BGB ou § 434 alinéa 1 p. 2 n° 2 BGB, car il s'agit de matériaux traités industriellement, pour lesquels des différences de couleur marginales sont habituelles et auxquelles l'acheteur peut et doit s'attendre.

© Copyright Weinmann GmbH. Les illustrations, descriptions et dimensions ne sont pas contractuelles et ne servent qu'à des fins d'illustration. Sous réserve de modifications. Crédits photographiques : ©iStockphoto.com / avec l'aimable autorisation du fabricant.

Flyer

